

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25780**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Mention « Biologie-Santé »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paul Sabatier - Toulouse 3, Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Institut national polytechnique de Toulouse (INPT)	Recteur de l'Académie Chancelier des Universités, Présidents des Universités habilitées à délivrer les diplômes, Président de l'Institut National Polytechnique de Toulouse

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

118 Sciences de la vie, 331 Santé

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette mention comprend les parcours types suivant :

- **Anthropobiologie Intégrative**
- **Biologie Intégrative et Toxicologie (BioTox)**
- **Biologie du Vieillessement (BioVie)**
- **Cancérologie**
- **Gènes, Cellules, Développement**
- **Gestion Intégrée des Maladies Animales Tropicales (GIMAT)**
- **Immunologie et Maladies Infectieuses**
- **Innovation Pharmacologique et Métiers du Médicament**
- **InterRisk**
- **Neuropsychologie et Neurosciences Cliniques (pouvant donner accès au titre de psychologue)**
- **Neurosciences, Comportement, Cognition**
- **Physiopathologie: du molécule au médical**
- **Santé Digestive et Nutrition**
- **Vectorologie, Thérapie Génique et Vaccinologie**

dont les activités et les compétences ou capacités attestées communes sont décrites ci-après.

Pour consulter les informations spécifiques aux parcours types, se référer aux liens Internet renvoyant vers les fiches parcours types des établissements.

- Réalisation de la veille scientifique (publications et comptes-rendus de colloques, textes réglementaires, rapports d'études...) dans le domaine de la biologie-santé humaine et/ou animale dans un laboratoire public de recherche (centre hospitalo-universitaire, CNRS, INSERM, INRA...), un département de Recherche et Développement en secteur industriel ou une start-up
- Collecte d'informations concernant l'organisation et le fonctionnement d'organismes animaux ou humains (à l'échelle moléculaire, cellulaire, tissulaire ou de l'organisme entier), en conditions physiologiques ou pathologiques : consultation d'articles scientifiques ou de rapports, prise de mesures expérimentales, consultation de banques de données
- Conception et réalisation d'études ou d'expériences scientifiques visant à identifier des mécanismes sous-jacents de processus physiologiques et/ou pathologiques chez l'homme ou l'animal, ou d'évaluer l'effet sur ces processus de facteurs définis (pathologie, traitement expérimental, facteurs environnementaux ou intrinsèques aux sujets), en recherche expérimentale ou appliquée
- Analyse et interprétation de données expérimentales, synthèse et exploitation de ces données en vue d'élaborer des modèles explicatifs, concevoir de nouvelles études
- rédaction de procédures, élaboration d'hypothèses de recherche et des modèles, des comptes-rendus expérimentaux, de rapports, de publications d'études scientifiques
- formation et information d'investigateurs et de participants à des études cliniques, présentation des résultats d'études en interne et en externe, transmission de connaissances scientifiques auprès de publics non spécialistes (étudiants, personnels de santé...), coordination d'études impliquant différents acteurs (chercheurs, ingénieurs, techniciens, cliniciens...)
- Adopter une vision intégrative (de la molécule à l'organisme) dans l'étude de mécanismes physiologiques et pathologiques chez l'homme ou l'animal, et la placer au cœur des pratiques professionnelles.
- Intégrer les principes de la démarche expérimentale dans la conception d'un protocole et la conduite d'un projet de recherche et/ou développement dans le secteur de la biologie ou de la santé, animale ou humaine.
- Sélectionner les modèles d'étude pour mettre en place un plan expérimental visant à répondre à une question précise, en tenant compte de la réglementation en matière de sécurité et d'éthique.

- Mobiliser et exploiter les techniques de pointe pertinentes dans le domaine de spécialité, pour la mise en œuvre d'un projet innovant de recherche.
- Choisir les méthodes de traitement de données les mieux adaptées, en particulier statistiques, au type de résultats à analyser, et savoir les mettre en œuvre dans le cadre d'une étude spécifique.
- Communiquer, sous la forme d'une présentation synthétique et critique (à l'écrit et à l'oral, y compris en anglais), des données expérimentales en les plaçant dans un cadre conceptuel et bibliographique approprié.
- Réaliser et rendre compte d'un projet dans le domaine de la recherche fondamentale, translationnelle ou appliquées en biologie-santé.
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes.
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Actualiser ses connaissances par une veille dans son domaine, en relation avec l'état de la recherche et l'évolution de la réglementation.
- Evaluer et s'autoévaluer dans une démarche qualité.
- S'adapter à différents contextes socio-professionnels et interculturels, nationaux et internationaux.
- Rédiger des cahiers des charges, des rapports, des synthèses et des bilans.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère, et dans un registre adapté à un public de spécialistes ou de non-spécialistes.
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information de manière adaptée ainsi que pour collaborer en interne et en externe.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- C Industrie manufacturière
- M Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Q Santé humaine et action sociale
- Chef de produit/projet,
- Ingénieur d'étude ou de recherche

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2402 : Recherche en sciences de l'univers, de la matière et du vivant

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

Réglementation d'activités :

Les personnels travaillant avec les animaux doivent être qualifiés et avoir suivi une formation adaptée à son niveau de participation aux expérimentations et à sa fonction (décret 2013-118). Trois niveaux de formation existent : niveaux I, II ou III selon la qualification nécessaire à l'exercice du métier concerné.

Pour les titulaires d'un Master 1 de Psychologie : Décret n° 2005-97 du 3 février 2005 complétant le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage du titre professionnel de psychologue.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
Par candidature individuelle	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 avril 2016 accréditant l'Université Toulouse II en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

Arrêté du 1er juin 2016 accréditant l'Université Toulouse III en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

Arrêté du 5 avril 2016 accréditant l'Institut National Polytechnique de Toulouse en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation : article L613-3 et L613-4

Références autres :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002

- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-tlse3.fr/observatoire-de-la-vie-etudiante-239350.kjsp>

ou <http://www.univ-tlse3.fr/ove>

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil/universite/organisation/services/observatoire-de-la-vie-etudiante-et-de-l-insertion-professionnelle-ove--5418.kjsp?RH=02Diplomes>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-tlse3.fr>

<http://www.fsi.univ-tlse3.fr>

<http://www.medecine.ups-tlse.fr>

<http://www.masterbiosante.ups-tlse.fr>

<http://www.univ-tlse2.fr>

Université Toulouse III

Institut National Polytechnique de Toulouse

Université Toulouse II

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse III - Paul Sabatier - 118 route de Narbonne - 31062 TOULOUSE Cedex 9

Université Toulouse - Jean Jaurès, 5 Allées Antonio Machado, 31058 TOULOUSE CEDEX 9

Institut National Polytechnique de Toulouse, 6 allée Emile Monso, 31029 Toulouse cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Toulouse

Historique de la certification :

À partir de 2016, la mention « Biologie-Santé » se substitue à la mention « BioSanté ».

Correspondance entre les anciennes spécialités et les nouveaux parcours-type :

- À partir de 2016, la spécialité « Anthropobiologie, Génétique des Populations Humaines » devient le parcours-type « Anthropobiologie Intégrative (ABI) »

À partir de 2016, la spécialité « Pharmacologie » devient le parcours-type « Innovation Pharmacologique et Métiers du Médicament ».

- À partir de 2016, la spécialité « Physiopathologie des Maladies, Infectieuses, Circulatoires et Métaboliques » devient le parcours-type « Physiopathologie : du moléculaire au médical ».

À partir de 2016, les spécialités deviennent des parcours-type (sans changement d'appellation) :

- « Biologie Intégrative et Toxicologie (BioTox) ».
- « Cancérologie ».
- « Vectorologie, Thérapie Génique et Vaccinologie ».
- « Gènes, Cellules, Développement ».
- « Immunologie et Maladies infectieuses ».
- « Neurosciences, Comportement, Cognition ».
- « Neuropsychologie et Neurosciences Cliniques ».

À partir de 2016, le parcours-type « Biologie du Vieillissement (BioVie) se substitue à la spécialité « Biologie du Vieillissement » qui était rattachée à l'ancienne mention « Biologie Cellulaire, Physiologie, Pathologies ».

À partir de 2016, le parcours-type « InterRisk » enregistré sous la mention « Biologie-Santé » est créé.

À partir de 2016, le parcours-type « Gestion Intégrée des maladies animales tropicales (GIMAT) » enregistré sous la mention « Biologie-Santé » est créé.

À partir de 2016, le parcours-type « Santé Digestive et Nutrition » enregistré sous la mention « Biologie-Santé » est créé.

Depuis 2007, l'université Toulouse - Jean Jaurès est associée aux autres universités pour permettre aux étudiants ayant suivi un parcours préalable en psychologie de bénéficier des enseignements du M2 parcours Recherche tout en accédant en fin de cursus au titre professionnel de psychologue.

Cette fiche mention émane des anciennes fiches RNCP n° 18569-18583-18584-18585-18589-18590-18591-18592-18593-18594-18601

Remplacée par la fiche RNCP nationale n°31472